Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 14 mai 2021

Monsieur Christian Ouellette
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Roussillon
260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Monsieur le Préfet,

Le 24 février 2021, la Municipalité régionale de comté de Roussillon a adopté le règlement numéro 215 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable ».

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 215 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Frédéric Guay

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria, 3e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863